

# Pro Santé Connect niveau 2

Cap sur la trajectoire européenne de l'identité en santé

Rappel

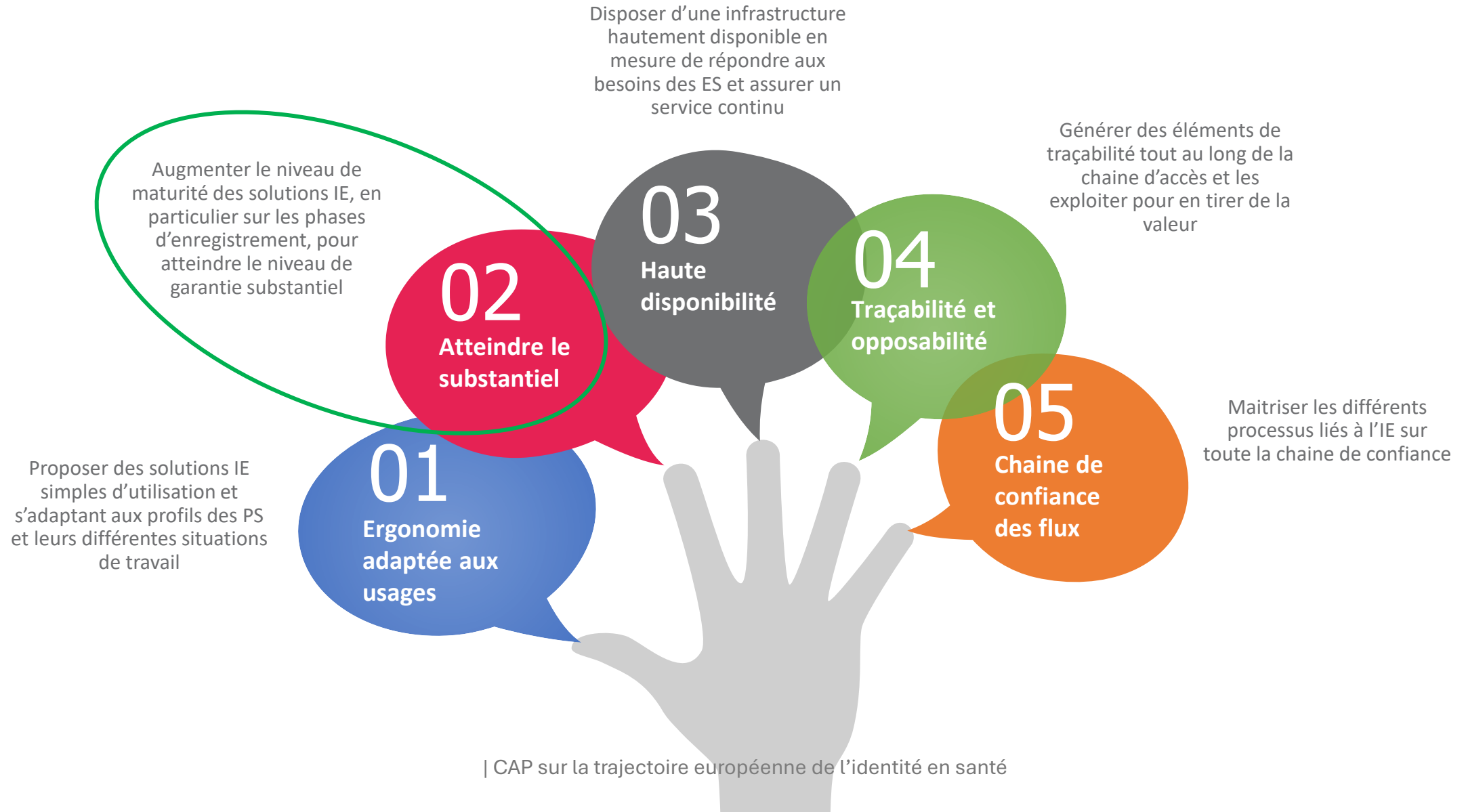
Trajectoire

Offre ANS Substantielle

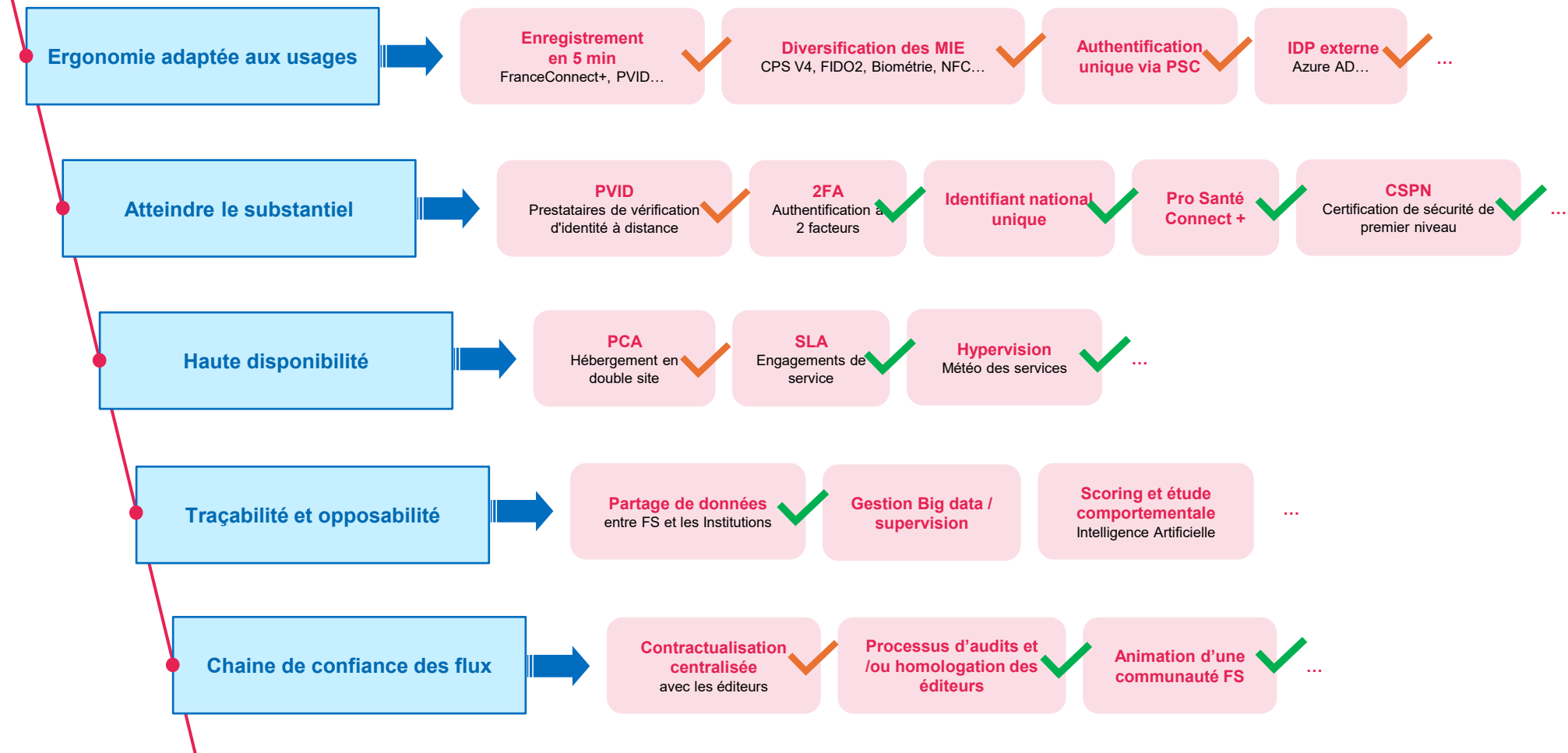
Cap sur 2029

# Rappel

# Rappel : 5 axiomes de l'IE en 2023



## 5 AXIOMES



# Trajectoire

# Le cap sur une trajectoire imposée

La destination est fixée : converger vers un niveau de garantie substantiel porté par Pro Santé Connect

1

## Cadre eIDAS / EHDS

Exigence de convergence vers un niveau de garantie substantiel pour l'accès aux services numériques en santé.

2

## Trajectoire nationale IE

L'identification électronique doit converger vers un niveau de garantie équivalent au substantiel, avec une identité fiable, unique et suffisamment robuste pour les usages visés.

3

## Pro Santé Connect

Pro Santé Connect est intégré par tous les services numériques en santé nationaux/régionaux.

## La réponse de l'ANS : entre le cadre réglementaire et l'analyse des retours terrain

La réponse ANS articule cadre réglementaire et analyse des retours terrain. Elle ne consiste pas à imposer un outil unique, mais à structurer un espace de confiance dans lequel **chaque professionnel libéral ou salarié et chaque établissement peut s'inscrire** selon sa maturité.

### Mieux gérer l'identité sectorielle


Via Pro Santé Identité (PSI) : outiller l'enrôlement.

### Ouvrir à des MIE adaptés

Le cadre reconnaît plusieurs types de moyens d'identification (ANS ou tiers) dès lors qu'ils répondent aux exigences de niveau substantiel et d'interopérabilité avec PSC.

### Mieux articuler RPPS / IAM / PSC

Le rapprochement entre identité locale, RPPS / RNIPP et Pro Santé Connect devient central, avec des mécanismes industrialisés de libre-service et de synchronisation RPPS accessibles via API.

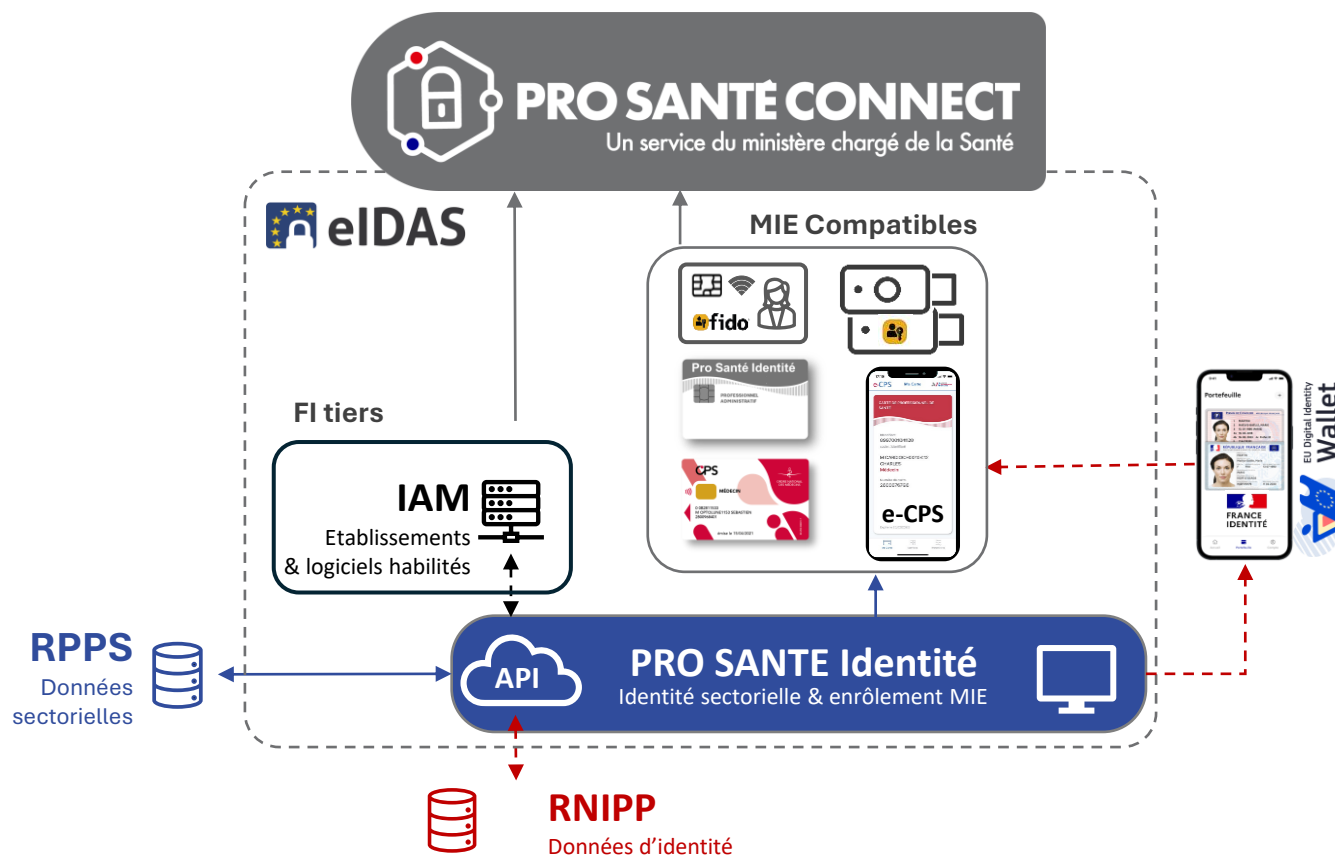
| Niveau eIDAS   | Qualité de l'identité  | Garantie de sécurité du MIE   | Type de délivrance attendue   |
|--|--|---|--|
| <p><b>eIDAS faible</b></p> <p>Exemples de produits :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• FranceConnect</li> <li>• Comptes applicatifs classiques (portails publics, services info)</li> </ul> | <p><b>Identité déclarative ou indirectement vérifiée</b></p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identité issue d'un fournisseur tiers sans garantie forte</li> <li>• Pas de lien certain personne ↔ identité réelle</li> </ul> | <p><b>Sécurité basique</b></p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mot de passe seul</li> <li>• OTP par courriel ou SMS simple</li> <li>• Absence de preuve matérielle</li> </ul>  | <p><b>Délivrance 100 % en ligne, sans contrôle fort</b></p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de compte via impots.gouv ou Ameli (mode standard)</li> <li>• Accès à des services administratifs non sensibles</li> </ul> |
| <p><b>eIDAS substantiel</b></p> <p>Exemples de produits :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• FranceConnect+</li> <li>• L'Identité Numérique La Poste</li> </ul>                              | <p><b>Identité vérifiée à partir de sources fiables</b></p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérification documentaire</li> <li>• Lien fort logique avec la personne</li> </ul>  | <p><b>Sécurité renforcée (authentification forte)</b></p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Application mobile sécurisée</li> <li>• Preuve de possession d'un terminal</li> </ul>  | <p><b>Délivrance à distance sécurisée ou hybride</b></p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Héritage d'un fournisseur tiers</li> <li>• Enrôlement à distance avec contrôle d'identité (PVID)</li> </ul>                            |
| <p><b>eIDAS élevé</b></p> <p>Exemples de produits :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• FranceConnect+</li> <li>• Identité Numérique régaliennne (CNle + NFC)</li> </ul>                      | <p><b>Identité fortement vérifiée, non contestable</b></p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Face-à-face ou procédure équivalente certifiée</li> <li>• Chaîne de confiance complète</li> </ul>                                | <p><b>Sécurité très élevée, souvent matérielle</b></p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Carte à puce avec clé privée</li> <li>• Authentification cryptographique matérielle</li> <li>• Dispositif certifié et qualifié</li> </ul> | <p><b>Délivrance présentielle ou assimilée, très encadrée</b></p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Enrôlement en mairie ou opérateur habilité</li> </ul>   |

# Offre ANS Substantielle

# Périmètre des services de l'ANS concernés par le Substantiel

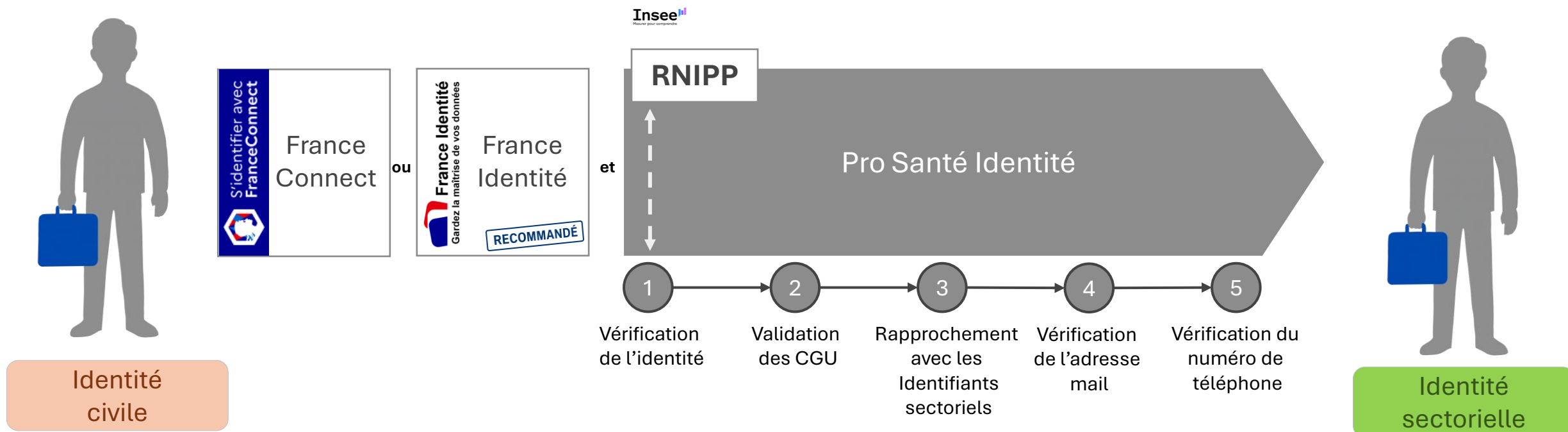
| Service  | Observations  |
|--|---|
| <b>Pro Santé Connect</b>   | en tant que fournisseur d'identité sectoriel et service d'authentification fédérée  |
| <b>Pro Santé Identité</b>  | pour les fonctions strictement liées à l'enregistrement, à la vérification d'identité et à l'activation des moyens d'identification électronique, via les portails et API associés  |
| <b>Les moyens d'identification électronique portés par l'ANS</b>                         | la <b>CPS</b> , la <b>e-CPS</b> et les <b>moyens d'identification électronique compatibles PSC</b>  |
| <b>Les systèmes de gestion du cycle de vie des MIE</b>                                   | incluant les services de commande, d'activation, de mise à jour et de révocation : <b>maCarte, mesHabitations, SI de gestion des cartes, dispositifs de télé-mise à jour</b>  |
| <b>Les infrastructures de confiance et de certification</b>                              | la Plateforme de Fourniture de Certificats Numériques de Garantie ( <b>PFCNG</b> ), en tant que composante essentielle de la chaîne de délivrance et de gestion des certificats associés aux moyens d'identification électronique |
| <b>Les dispositifs de fédération et d'habilitation des fournisseurs d'identité tiers</b> | ainsi que les mécanismes d'intégration de <b>moyens d'identification électronique alternatifs conformes aux exigences définies par l'ANS</b>  |
| <b>Les outils de support</b>   | Les outils de support d'administration et de supervision associés à l'identification électronique et aux moyens d'identification tel que <b>IVAN</b>  |

# L'espace de confiance Pro Santé Connect



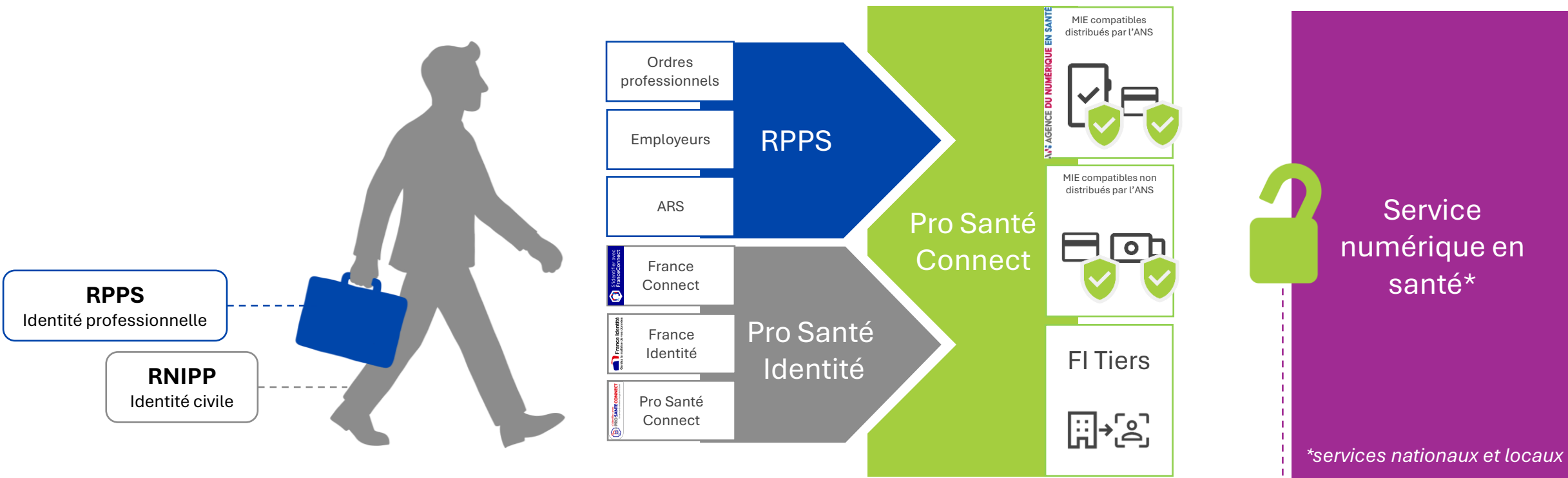
# Pro Santé identité : une identité sectorielle vérifiée

Pro Santé Identité est directement raccordé à l'API RNIPP de l'INSEE qui assure que toutes les personnes enregistrées aient une identité vérifiée pour devenir ensuite une **identité sectorielle vérifiée**



# Pro Santé identité : un parcours unifié

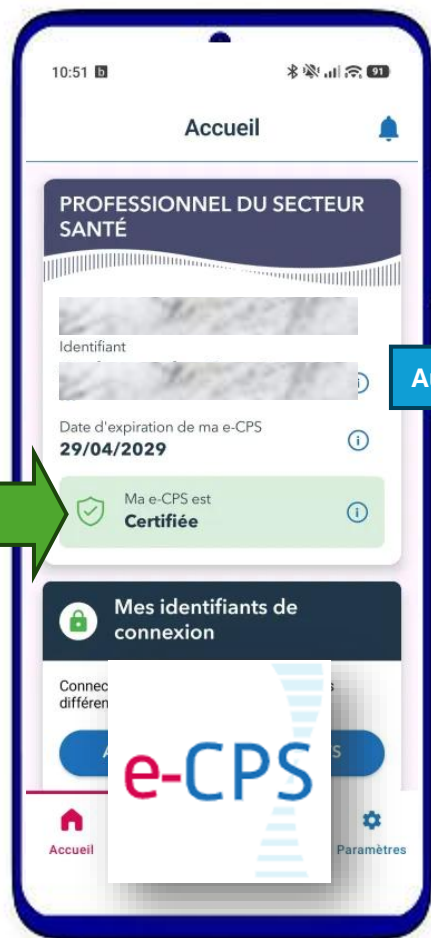
Une identité sectorielle vérifiée n'est pas une killer functionality pour un utilisateur. Alors Pro Santé Identité se propose de construire un **parcours unifié au PS**. Finalement, Pro Santé Identité porte une approche win-win-win entre l'utilisateur, les employeurs et les institutions.



**Accès sécurisé**  
 Chaque service peut gérer sa matrice d'habilitation en fonction de ses besoins



**Certification**



**Authentification**

```

{
  "Secteur_Activite": "SA26^1.2.250.1.71.4.2.4",
  "sub": "28f9ff7f-4824-48d7-a091-6f24c16d8acb",
  "codeGenreActivite": "",
  "SubjectOrganization": "AGENCE DU NUMERIQUE EN SANTE",
  "auth_level": "2",
  ...
}
    
```

Progressivement à partir de 2026 les porteurs seront incités à certifier leur e-CPS avec France Identité et via l'intermédiaire du parcours unifié

# Impact sur l'offre historique

Le modèle historique de la CPE est incompatible avec une trajectoire eIDAS Substantiel.

La CPS est construite pour une identité nationale sectorielle vérifiée, ce qui inclut : l'identifiant national sectoriel RPPS, l'ensemble des activités du professionnel et le visuel spécifique à sa profession.

La CPS inclut des certificats issus d'une Autorité de Certification (AC) particulière dite AC Racine « FORT ».

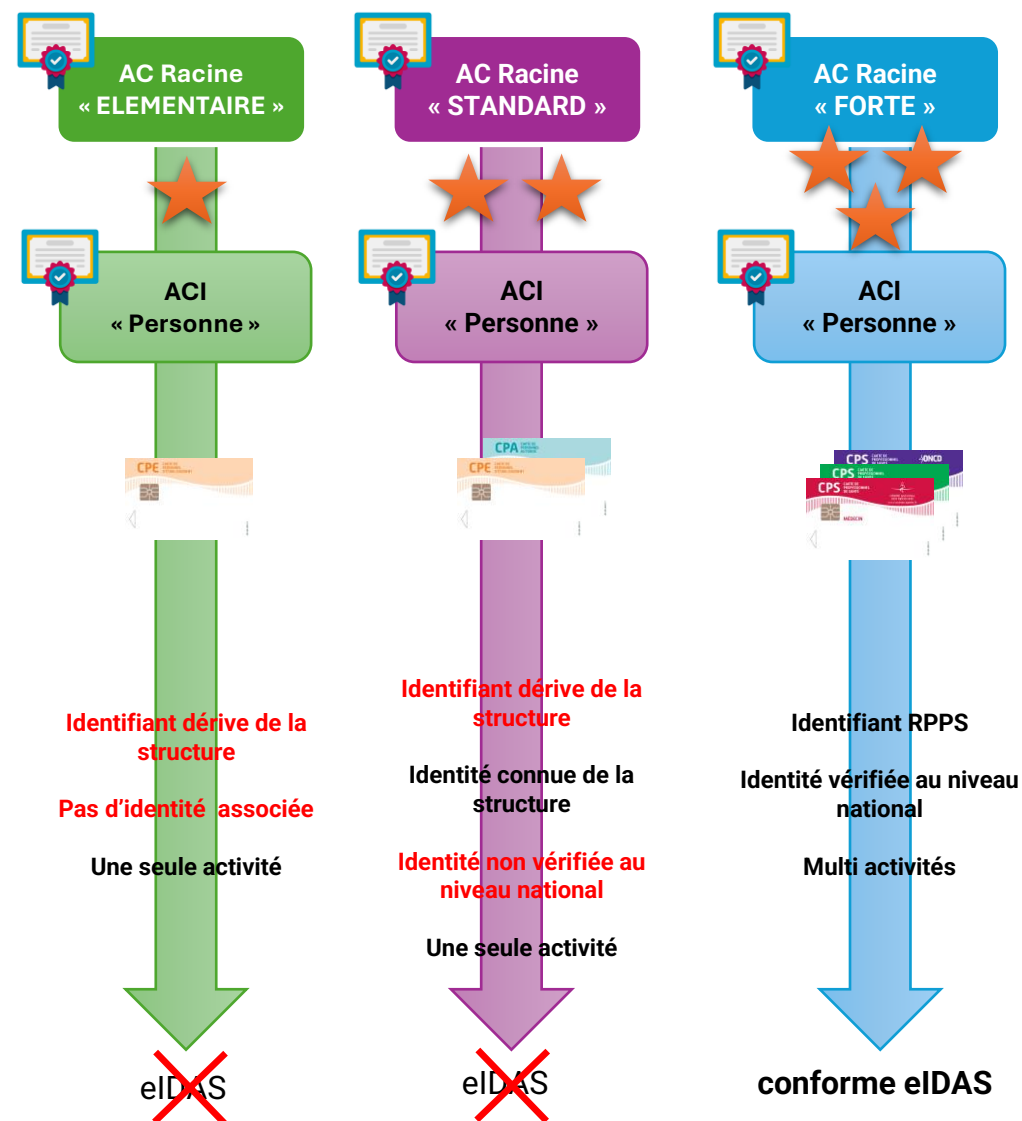
L'identifiant national sectoriel RPPS est un identifiant unique à 11 chiffres : **[12345678901]**.

La CPE est construite pour une identité spécifiée ou non avec un identifiant local lié à la structure dont elle hérite l'activité.

La CPE inclut des certificats issus d'une des deux AC dites AC Racine « ELEMENTAIRE » et AC Racine « STANDARD ».

L'identifiant d'une CPE est un identifiant construit par l'identifiant de la structure **[X...X]** et un identifiant local **[Y...Y]** à la discrétion de cette dernière : **[X...X]/[Y...Y]**.

*Cependant, la CPE reste disponible dans le cadre d'usage en lien avec les téléservices de l'Assurance Maladie.*



# Cap sur 2029

# Les grandes étapes

## 2025 – Préparation

- Etude d'urbanisation des SI Identité
- Pré-cadrage des chantiers (PSI / PSC / Cartes / Référentiels)
- Construction de Pro Santé Identité

## 2026 – Expérimentation

- Pilotes PSI : Alpha/Beta
- FIDO / MIE autres
- France Identité dans e-CPS
- Ouverture de PSI à tous
- Haute disponibilité PSC Phase 1



## 2027 – Industrialisation

- Business Wallet Santé Français (remplaçant e-CPS)
- PSC conforme eIDAS substantiel (certifiable)
- Point d'entrée unique PSI tout PS
- Télé-mise à jour des cartes
- Très haute disponibilité PSC Phase 2

## 2028 – Généralisation

- Tous les services PS accessibles via PSC
- Décommissionnement des SI historiques (TOM, TOPS, SI-CPS)
- Parcours étranger hors communauté européenne

## 2029-2030 - Convergence européenne

- Certification complète PSC eIDAS substantiel



### **esante.gouv.fr**

Le portail pour accéder à l'ensemble des services et produits de l'Agence du Numérique en Santé et s'informer sur l'actualité de la e-santé.

 [@esante\\_gouv\\_fr](https://twitter.com/esante_gouv_fr)

 [linkedin.com/company/agence-du-numerique-en-sante](https://www.linkedin.com/company/agence-du-numerique-en-sante)